



CONGREGATIO
PRO CLERICIS

Du Vatican, le 15 août 2011
En l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie

Prot. N. 2011 0546

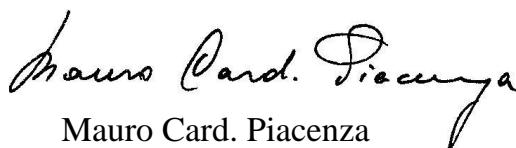
Éminence/Excellence Révérendissime,

Dans le grand horizon de la nouvelle évangélisation, cette Congrégation, compétente en la matière, se fait un devoir de transmettre par l'aimable intermédiaire de Votre Éminence/Excellence, une lettre d'encouragement aux Recteurs des Sanctuaires de votre circonscription (cf. P.J.).

Au cours de l'histoire les Sanctuaires sont apparus comme des lieux merveilleux dont la Providence se sert pour la conversion, le soutien et le réconfort de nombre de personnes. Encore aujourd'hui ils peuvent continuer à éclairer de nombreuses personnes par la joie de la foi chrétienne, et contribuer à sensibiliser à l'écoute de l'appel universel à la sainteté. Avec de telles ressources nous pourrions humblement collaborer à endiguer le sécularisme et à augmenter la pratique religieuse.

Nous appelons donc de nos vœux un zèle renouvelé de la part des prêtres chargés du soin pastoral des Sanctuaires, une plus pleine compréhension de l'importance qu'il y a à valoriser chaque occasion pour prendre soin de la liturgie, de la catéchèse, de la prédication, de l'écoute des confessions, de la célébration des sacramentaux et même de l'art sacré, et ainsi, à travers tous ces détails, on pourra proposer de l'aide à ceux qui pénètrent dans un Sanctuaire, ne serait-ce qu'occasionnellement.

En vous remerciant de ce que vous voudrez bien faire pour la diffusion et la mise en valeur de cette lettre, je profite de l'occasion pour vous renouveler en sentiment de profonde affection collégiale l'expression de mon plus grand dévouement dans le Seigneur


Mauro Card. Piacenza
Préfet

+ 
✠ Celso Morgia Iruzubieta
Arch. tit. de Alba Maritima
Secrétaire

À leurs Eminences et leurs Excellences
Les Ordinaires Diocésains
En leurs sièges
(avec annexe)



CONGREGATIO PRO CLERICIS

Prot. N. 2011 0546

Révérands Recteurs,

Je désire adresser à chacun de vous mon salut cordial, que j'étends volontiers à ceux qui sont à vos côtés dans le soin pastoral des Sanctuaires, avec l'expression de ma sincère gratitude pour le dévouement attentionné avec lequel vous répondez quotidiennement aux besoins pastoraux de pèlerins qui, de toute part dans le monde, accourent toujours plus nombreux dans les lieux de culte qui vous sont confiés.

Par cette Lettre, je me fais avant tout l'interprète des sentiments du Saint-Père Benoît XVI qui considère de grande importance la présence des Sanctuaires, précieux dans la vie de l'Église, puisque, comme but de pèlerinage, ils sont surtout les lieux « d'un rappel, qui attire un nombre croissant de pèlerins et de touristes religieux, certains desquels se trouvent dans des situations humaines et spirituelles complexes, assez éloignés du vécu de la foi et avec une faible appartenance ecclésiale » (*Lettre à l'occasion du II Congrès Mondial de pastorale des pèlerinages et des Sanctuaires – Saint Jacques de Compostelle, 27-30 septembre 2010*). Le Bienheureux Pape Jean-Paul II affirmait : « toujours et partout, les Sanctuaires chrétiens ont été ou ont voulu être les signes de Dieu, de son irruption dans l'histoire humaine » (*Discours aux Recteurs de sanctuaires - 22.01.1981*). Les sanctuaires, donc, sont « un signe du Christ vivant parmi nous, et dans ce signe les chrétiens ont toujours reconnu l'initiative de l'amour de Dieu vivant pour les hommes » (Conseil Pontifical pour la Pastorale des Migrants et Itinérants, le *Sanctuaire. Mémoire, présence et prophétie du Dieu vivant - 8.05.1999, n. 5*).

Conscient, donc, de la valeur particulière que les sanctuaires revêtent dans l'expérience de foi de chaque chrétien, la Congrégation pour le Clergé, compétente en la matière (cfr. Jean-Paul II, Constitution Apostolique *Pastor bonus - 28.06.1988, art. 97, 1°*), entend proposer à votre attention quelques considérations destinées à donner une impulsion renouvelée et plus efficace aux activités ordinaires de la pastorale qui se déroulent en ces lieux. Dans un climat de sécularisme diffus, le sanctuaire continue effectivement, encore aujourd'hui, à représenter un lieu privilégié où l'homme, pèlerin sur cette terre, fait l'expérience de la présence affectueuse et salvifique de Dieu. Là il trouve un espace fécond, loin des essoufflements quotidiens, où il peut se recueillir et retrouver sa vigueur spirituelle pour reprendre le chemin de foi avec une plus grande ardeur, pour chercher, trouver et aimer le Christ dans la vie ordinaire au milieu du monde.

Quel est le cœur des activités pastorales dans un Sanctuaire ? La réglementation canonique, à propos de ces lieux de culte, prévoit avec une profonde sagesse théologique et

l'expérience de l'Eglise, qu'en ces lieux « on offre aux fidèles avec une plus grande abondance les moyens du salut, en annonçant avec soin la Parole de Dieu, en développant opportunément la vie liturgique, surtout par la célébration de l'Eucharistie et de la Pénitence, comme aussi en cultivant les formes saines de la piété populaire » (can. 1234, §1). La norme canonique donc, en traçant une synthèse précieuse de la pastorale spécifique aux Sanctuaires, fournit une occasion intéressante pour réfléchir brièvement sur quelques éléments fondamentaux caractéristiques de l'office que l'Eglise vous a confié.

1. Annonce de la Parole, prière et piété populaire

Le sanctuaire est le lieu où résonne avec une singulière puissance la Parole de Dieu. Le Saint Père Benoît XVI, dans l'Exhortation Apostolique post-synodale *Verbum Domini*, récemment publiée (30.09.2010), réaffirme que l'Eglise « se fonde sur la Parole de Dieu, elle naît et vit d'elle » (n. 3). Elle est la « maison » (cfr. *ibidem*, n. 52) dans laquelle la parole divine est accueillie, méditée, annoncée et célébrée (cfr. *ibidem*, n. 121). Ce que le Souverain Pontife dit de l'Eglise peut être affirmé du Sanctuaire d'une manière analogue.

L'annonce de la Parole revêt un rôle essentiel dans la vie pastorale du Sanctuaire. Les ministres sacrés ont par conséquent la tâche de préparer cette annonce, dans la prière et dans la méditation, en filtrant le contenu de l'annonce à l'aide de la Théologie spirituelle, à l'école du Magistère et des Saints. Les sources principales de leur prédication seront l'Écriture Sainte et la Liturgie (cfr. Concile Œcuménique Vatican II, Constitution *Sacrosanctum Concilium*, 4.12.1963, n. 35), auxquelles se joignent le précieux Catéchisme de l'Eglise Catholique et son Abrégé. Le ministère de la Parole, exercé de différentes façon en conformité au dépôt révélé, sera ensuite d'autant plus efficace et incisif qu'il naîtra du cœur, dans la prière, et qu'il s'exprimera à travers des langages accessibles et beaux, capables de montrer correctement l'actualité permanente du Verbe éternel.

La réponse humaine à une annonce féconde de la Parole de Dieu est la prière. « Les Sanctuaires sont, pour les pèlerins en quête de leurs sources vives, des lieux exceptionnels pour vivre « en Église » les formes de la prière chrétienne » (Jean-Paul II, *Catéchisme de l'Eglise Catholique* [CCC], 11.10.1992, n. 2691).

La vie de prière se développe de différentes façons, parmi lesquelles nous trouvons diverses formes de piété populaire qui doivent toujours laisser une « juste place à la proclamation et à l'écoute de la Parole de Dieu ; en effet, “ la piété populaire trouvera dans la Parole Biblique une source inépuisable d'inspiration, des modèles de prière inégalables et des propositions particulièrement fécondes de thèmes“ » (*Verbum Domini*, n. 65).

Le *Directoire sur la piété populaire et liturgie* (Congrégation pour le Culte divin et la Discipline des sacrements, 09.04.2002) dédie un chapitre aux Sanctuaires et aux pèlerinages, en souhaitant « des relations harmonieuses entre les célébrations liturgiques et les pieux exercices » (n. 261). La piété populaire a une grande importance pour la foi, la

culture et l'identité chrétienne de beaucoup de peuples. Elle est l'expression de la foi d'un peuple, « vrai trésor du peuple de Dieu » (*ibidem*, n. 9), dans et pour l'Église: pour le comprendre, il suffit d'imaginer la pauvreté à laquelle serait réduite l'histoire de la spiritualité chrétienne d'Occident en l'absence du « Rosaire », du « Chemin de Croix », ou encore des processions. Ce ne sont que deux exemples, mais suffisamment évidents pour relever le caractère indispensable de cette piété.

En exerçant votre ministère auprès d'un Sanctuaire, vous avez souvent l'occasion d'observer les gestes de piétés, aussi particuliers qu'expressifs, par lesquels les pèlerins ont l'habitude d'exprimer visiblement la foi qui les anime. Les formes multiples et polychromes de dévotion, qui dérivent souvent d'autant de sensibilités et de traditions culturelles, témoignent de l'intensité fervente d'une vie spirituelle alimentée par une prière constante et par le désir intime d'adhérer toujours plus étroitement au Christ.

L'Église, consciente de l'incidence significative de ces manifestations religieuses dans la vie spirituelle des fidèles, a toujours reconnu leur valeur et en a respecté les expressions naturelles. Non seulement, mais à travers les enseignements des Pontifes Romains et des Conciles, elle les a recommandées et favorisées. En même temps, pourtant, là où elle a relevé des attitudes ou des mentalités que l'on ne pouvait pas ramener à un sens religieux suffisamment sain, elle a éprouvé le besoin d'intervenir, en purifiant ces actes de leurs éléments fallacieux ou en fournissant des méditations, des cours, des enseignements, etc. La piété populaire, en effet, ne pourra être *locus fidei* que si elle s'enracine dans une tradition catholique originaire ; alors elle sera un instrument fécond d'évangélisation, dans lequel même les éléments de la culture ambiante autochtone pourront trouver accueil et dignité en synergie.

Comme responsables de la pastorale dans les Sanctuaires, par conséquent, votre tâche est d'instruire les pèlerins sur le caractère absolument prééminent que la célébration liturgique doit revêtir dans la vie de chaque croyant. La pratique personnelle de formes de piété populaire ne doit absolument pas être entravée ou rejetée, au contraire il faut la favoriser, mais elle ne peut pas se substituer à la participation au culte liturgique. Ces expressions, en effet, plutôt que s'opposer à la place centrale de la Liturgie, doivent l'accompagner et être toujours orientées vers elle. C'est en effet dans la célébration liturgique des Sacrés Mystères que s'exprime la prière commune de toute l'Église.

2. Miséricorde de Dieu dans le sacrement de la Pénitence

La mémoire de l'amour de Dieu, qui se fait présent de façon éminente dans le sanctuaire, amène à la demande de pardon pour ses péchés et au désir d'implorer le don de la fidélité au dépôt de la foi. Le Sanctuaire est aussi le lieu de l'actualisation permanente de la miséricorde de Dieu. C'est le lieu accueillant où l'homme peut avoir une réelle rencontre avec le Christ, en faisant l'expérience de la Vérité de Son enseignement et de Son pardon, pour s'approcher dignement, et donc fructueusement, de l'Eucharistie.

Dans ce but il faut favoriser, et là où c'est possible intensifier, la présence constante de prêtres qui, avec un esprit humble et accueillant, se consacrent généreusement à l'écoute des confessions sacramentelles. Dans l'administration du sacrement du Pardon et de la Réconciliation, les confesseurs, qui agissent comme « le signe et l'instrument de l'amour miséricordieux de Dieu envers le pécheur » (*CEC*, n. 1465), aident les pénitents à expérimenter la tendresse de Dieu, à percevoir la beauté et la grandeur de sa bonté, et à redécouvrir en leurs cœurs le désir intime de la sainteté, vocation universelle et fin ultime de chaque croyant (cfr. Congrégation pour le Clergé, le *Prêtre ministre de la miséricorde divine*, 9.03.2011, n. 22).

Les confesseurs, en éclairant la conscience des pénitents, mettent aussi en évidence le lien étroit qui relie la Confession sacramentelle à une existence nouvelle, orientée vers une conversion décidée. Qu'ils exhortent donc les fidèles à s'approcher avec régularité et avec une dévotion fervente de ce sacrement, pour que, soutenus par la grâce qui y est offerte, ils puissent alimenter constamment leur fidèle engagement d'adhésion au Christ, en progressant dans la perfection évangélique.

Que les ministres de la Pénitence soient disponibles et accessibles, en cultivant une attitude compréhensive, accueillante et encourageante (cfr. *Le Prêtre ministre de la miséricorde divine*, nn. 51-57). Pour respecter la liberté de chaque fidèle et aussi pour favoriser une pleine sincérité au for sacramentel, il est opportun que soient disponibles en des endroits indiqués (par exemple, si possible, une chapelle de la Réconciliation), des confessionnaux pourvus d'une grille fixe. Comme l'enseigne le Bienheureux Pape Jean-Paul II dans la Lettre Apostolique *Misericordia Dei* (7.04.2002) : « La question du siège pour les confessions est disciplinée par les normes promulguées par chaque conférence d'évêques, qui garantiront qu'il soit placé en un lieu visible et soit aussi pourvu d'une grille fixe, pour permettre aux fidèles et aux confesseurs mêmes qui le désirent de s'en servir librement » (n. 9, b - cfr. Can. 964, § 2 ; Conseil Pontifical pour l'Interprétation des textes Législatifs, *Responsa ad propositum dubium : de loco excipiendi sacramentales confessiones* [7 Juillet 1998] : AAS 90 [1998] 711 ; cfr. *Le Prêtre ministre de la miséricorde divine*, n. 41).

Les ministres, en outre, auront soin de faire comprendre les fruits spirituels dérivants de la rémission des péchés. Le sacrement de la Pénitence, en effet, « apporte une véritable « résurrection spirituelle », une restitution de la dignité et des biens de la vie des enfants de Dieu dont le plus précieux est l'amitié de Dieu » (*CEC*, n. 1468).

En considération du fait que les Sanctuaires sont des lieux de vraie conversion, il peut être opportun de renforcer la formation des confesseurs pour le soin pastoral de ceux qui n'ont pas respecté la vie humaine, de la conception jusqu'à son terme naturel.

Les prêtres, ensuite, en dispensant la miséricorde divine, doivent remplir ce ministère particulier comme il se doit, en adhérant avec fidélité à l'enseignement authentique de l'Église. Qu'ils soient bien formés dans la doctrine, et qu'ils ne négligent pas de se mettre à jour périodiquement surtout dans les questions touchant à la morale et à la bioéthique (cfr.

CEC, n. 1466). Dans le domaine matrimonial également, qu'ils respectent ce qu'enseigne avec autorité le Magistère ecclésial. Qu'ils évitent donc de manifester en siège sacramentel des doctrines privées, des opinions personnelles ou des évaluations arbitraires non conformes à ce que l'Église croie et enseigne. Pour leur formation permanente il sera utile de les encourager à participer à des cours spécialisés, comme par exemple, ceux qu'organise la Pénitencerie Apostolique et quelques Universités Pontificales (cfr. *Le Prêtre ministre de la miséricorde divine*, n. 63).

3. L'Eucharistie, source et sommet de la vie chrétienne

La Parole de Dieu et la célébration de la Pénitence sont intimement unis à la Sainte Eucharistie, mystère central en lequel « est renfermé tout le bien spirituel de l'Église, c'est-à-dire le Christ lui-même, notre Pâques » (Concile Œcuménique Vatican II, Décret *Presbyterorum ordinis*, 7.12.1965, n. 5). La célébration Eucharistique constitue le cœur de la vie sacramentelle du Sanctuaire. Le Seigneur s'y donne à nous. Il faut dès lors que les pèlerins qui visitent les sanctuaires soient rendus conscients que, s'ils accueillent avec confiance le Christ eucharistique en leur intimité, Il leur offre la possibilité d'une réelle transformation de l'existence.

Que la dignité de la célébration Eucharistique soit aussi opportunément mise en valeur grâce au chant grégorien, polyphonique ou populaire (cfr. *Sacrosanctum Concilium*, nn. 116 et 118) ; mais également en sélectionnant adéquatement tant les instruments de musique les plus nobles (orgues à tuyaux et similaires - cfr. *ibidem*, n. 120), que les vêtements revêtus par les ministres ainsi que les objets utilisés dans la Liturgie. Ceux-ci doivent répondre à des critères de noblesse et de caractère sacré. Dans le cas des concélébrations, que l'on veille à avoir un Maître des cérémonies qui ne concélèbre pas, et que l'on fasse ce qui est possible pour que chaque concélébrant revête la chasuble, en tant qu'ornement propre du prêtre qui célèbre les divins mystères.

Le Saint Père Benoît XVI écrivait, dans l'Exhortation Apostolique post-synodale *Sacramentum Caritatis* (22.02.2007), que « la meilleure catéchèse sur l'Eucharistie est l'Eucharistie elle-même bien célébrée » (n. 64). Dès lors, que dans la Sainte Messe les ministres respectent fidèlement ce qu'établissent les normes des Livres liturgiques. Les rubriques, en effet, ne sont pas des indications facultatives pour le célébrant mais plutôt des prescriptions obligatoires qu'il doit observer soigneusement avec fidélité à chaque geste ou signe. Chaque norme, en effet, est sous-tendue par un sens théologique profond, qui ne peut être ni diminué ni simplement ignoré. Un style de célébration qui introduirait des innovations liturgiques arbitraires, en plus d'engendrer la confusion et la division parmi les fidèles, lèserait la vénérable Tradition et l'autorité même de l'Église, ainsi que l'unité ecclésiale.

Le prêtre qui préside l'Eucharistie n'est cependant pas non plus un simple exécutant de rubriques rituelles. Plutôt, la participation intérieure intense et dévote avec laquelle il

célébrera les divins mystères, accompagnée d'une valorisation opportune des signes et des gestes liturgiques prévus, non seulement façonnera son esprit de prière, mais se révélera aussi féconde pour la foi eucharistique des croyants qui participent à la célébration avec leur *actuosa participatio* (cfr. *Sacrosanctum Concilium*, n.14).

Comme fruit de Son don dans l'Eucharistie, Jésus-Christ demeure sous les espèces du pain. Les célébrations comme l'Adoration eucharistique en-dehors de la sainte Messe, avec l'exposition et la bénédiction du Très saint Sacrement, manifestent ce qui est au cœur de la célébration : l'Adoration, c'est-à-dire l'union avec Jésus Hostie.

À cet égard, le Pape Benoît XVI enseigne que « dans l'Eucharistie, en effet, le Fils de Dieu vient à notre rencontre et désire s'unir à nous ; l'adoration eucharistique n'est rien d'autre que le développement explicite de la Célébration eucharistique, qui est en elle-même le plus grand acte d'adoration de l'Église » (*Sacramentum Caritatis*, n. 66), et il ajoute aussi : « L'acte d'adoration en-dehors de la Messe prolonge et intensifie ce qui est réalisé durant la Célébration liturgique elle-même » (*là*).

De la sorte, que l'on attribue une importance très considérable à l'emplacement du tabernacle dans le Sanctuaire (ou aussi à celui d'une chapelle destinée exclusivement à l'adoration du Saint-Sacrement) puisqu'il est en lui-même un « aimant », une invitation et un stimulant pour la prière, l'adoration, la méditation, l'intimité avec le Seigneur. Le Souverain Pontife, dans l'Exhortation susmentionnée, souligne que « la localisation correcte [du tabernacle], aide en effet à reconnaître la présence réelle du Christ dans le Saint-Sacrement. Il est donc nécessaire que le lieu où sont conservées les espèces eucharistiques soit facilement identifiable par quiconque entre dans une église, grâce aussi à la traditionnelle veilleuse » (*ibidem*, n. 69).

Que le tabernacle, réserve eucharistique, occupe donc une place prééminente dans les Sanctuaires, et aussi, en se souvenant de la relation entre art, foi et célébration, que l'on fasse attention « à l'unité entre les éléments constitutifs du presbyterium : autel, crucifix, tabernacle, ambon, siège » (*ibidem*, n. 41). L'emplacement correct des signes éloquents de notre foi, dans l'architecture des lieux de culte, favorise indubitablement, en particulier dans les sanctuaires, la juste priorité du Christ, pierre vivante, avant même de saluer la Vierge ou les Saints justement vénérés en ce lieu, en donnant ainsi l'occasion à la piété populaire de manifester ses racines vraiment eucharistiques et chrétiennes.

4. Un nouveau dynamisme pour l'évangélisation

Enfin, j'aime remarquer qu'encore aujourd'hui les Sanctuaires conservent une fascination extraordinaire, comme en témoigne le nombre croissant de pèlerins qui s'y rendent. Il n'est pas rare qu'il s'agisse d'hommes et de femmes de tout âge et condition, porteurs de situations humaines et spirituelles complexes, assez éloignés d'une vie de foi solide, ou avec un sens d'appartenance ecclésiale fragile. Rendre visite à un Sanctuaire peut

se révéler pour eux une précieuse occasion de rencontrer le Chris, et de redécouvrir le sens profond de leur vocation baptismale, ou d'en percevoir l'appel salutaire.

J'exhorte donc chacun de vous à porter sur ces personnes un regard particulièrement accueillant et attentionné. Dans ce domaine également, que rien ne soit laissé à l'improvisation. Avec sagesse évangélique et une sensibilité élargie, il serait hautement éducatif de devenir compagnon de voyage des pèlerins et visiteurs, en déterminant les raisons du cœur et les attentes de l'esprit. Dans un tel service la collaboration à des tâches particulières de la part de personnes douées d'une humanité accueillante, de perspicacité spirituelle, d'intelligence théologique, servira à introduire les pèlerins au Sanctuaire comme à un événement de grâce, un lieu d'expérience religieuse, de joie retrouvée. À cet égard il sera avantageux de considérer la possibilité de créer des rendez-vous spirituels même en soirée ou de nuit (des adorations nocturnes ou des veillées de prière), là où l'afflux de pèlerins reprend de façon notable avec un flux permanent.

Votre charité pastorale pourra constituer une bonne occasion et un fort stimulant pour que jaillisse dans leur cœur le désir d'entreprendre un chemin de foi sérieux et intense. Avec diverses formes de catéchèse, vous pourrez faire comprendre que la foi, loin d'être un sentiment religieux vague et abstrait, est concrètement tangible et qu'elle s'exprime toujours dans l'amour et la justice des uns envers les autres.

Ainsi, auprès des Sanctuaires, l'enseignement de la Parole de Dieu et de la doctrine de l'Église, au moyen des prédications, des catéchèses, de la direction spirituelle et des retraites, constitue une excellente préparation pour accueillir le pardon de Dieu dans le sacrement de la Pénitence, et la participation active et fructueuse à la célébration du Sacrifice de l'autel.

L'Adoration eucharistique, la pieuse pratique du Chemin de Croix et la prière christologique et mariale du Saint Rosaire seront, avec les sacramentaux et les bénédictions votives, des témoignages de la piété humaine et un chemin avec Jésus vers l'amour miséricordieux du Père dans l'Esprit. Ainsi la pastorale de la famille sera renforcée, et la prière de l'Église au « Maître de la moisson parce qu'il envoie des ouvriers à sa moisson » (Mt 9, 38) sera heureusement féconde : de saintes et nombreuses vocations sacerdotales et de consécration particulière ! Que les Sanctuaires en outre, dans la fidélité à leur tradition glorieuse, n'oublient pas de s'engager dans les œuvres caritatives et dans le service de l'assistance, dans la promotion humaine, dans la sauvegarde des droits de la personne, dans l'engagement pour la justice, selon la doctrine sociale de l'Église. Autour d'eux il est bien que fleurissent aussi des initiatives culturelles, comme des congrès, des séminaires, des expositions, des revues, des concours et autres manifestations artistiques sur des thèmes religieux. De la sorte les Sanctuaires deviendront aussi des promoteurs de culture, tant savante que populaire, en contribuant pour leur part au projet culturel de l'Église, orienté en sens chrétien.

Ainsi sous la conduite de la Vierge Marie, *Étoile de la nouvelle évangélisation* à travers qui la grâce elle-même se communique à l'humanité qui a besoin de rédemption, l'Église se prépare partout dans le monde à la venue du Sauveur. Les Sanctuaires, lieux dans lesquels on se rend pour chercher, pour écouter, pour prier, deviendront mystérieusement les lieux dans lesquels on sera vraiment touché par Dieu à travers sa Parole, le sacrement de la Réconciliation et de l'Eucharistie, l'intercession de la Mère de Dieu et des Saints.

Ce n'est que de cette façon, entre les vagues et les tempêtes de l'histoire, en défiant le sens opiniâtre de relativisme qui règne actuellement, que les sanctuaires seront les promoteurs d'un dynamisme renouvelé en vue de la nouvelle évangélisation tellement attendue.


En remerciant encore chaque Recteur pour le dévouement et la charité pastorale qu'il déploie pour que le Sanctuaire soit toujours davantage un signe de la présence aimante du Verbe Incarné, nous vous assurons de notre plus cordiale proximité dans le seigneur, sous le regard de la Bienheureuse Vierge Marie.

Du Vatican, le 15 août 2011

En l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie



Mauro Card. Piacenza
Préfet



+ Celso Morga Iruzubieta
✠ Celso Morga Iruzubieta
Arch. tit. de Alba Maritima
Secrétaire